



Club Crèches & Entreprises

DÉCLARATION D'ADHÉSION



Avec, en France, un taux de natalité de 2,02 enfants par femme et plus de 85 % d'entre elles¹ ayant une activité professionnelle, la conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale est un enjeu majeur pour les familles, les salariés-parents, les entreprises et les pouvoirs publics.

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale répond à la nécessité de préserver et de développer l'équilibre de vie des salariés-parents et participe, au-delà de leur articulation, de l'amélioration de la répartition des tâches au sein de la famille, du renforcement de l'employabilité des femmes ou encore de l'exercice de la paternité.

Plusieurs enseignes se sont d'ores et déjà fortement engagées en ce sens en finançant la création d'une crèche d'entreprise, l'inscription d'enfants de leurs salariés-parents au sein d'une crèche inter-entreprise ou encore l'obtention d'un berceau dans le cadre d'un établissement d'accueil du jeune enfant de la commune de résidence du salarié ou de celle de son lieu de travail.

Les pouvoirs publics et les entreprises ont, pour leur part, développé des dispositifs fiscaux et de financement à destination des entreprises investissant en faveur de l'accueil du jeune enfant, avec la création et la revalorisation du Crédit d'impôt famille (CIF) et du Contrat enfance jeunesse (CEJ). Ces dispositifs méritent d'être mieux connus du monde économique.

L'enquête menée en janvier 2009 par l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise en partenariat avec la Délégation interministérielle à la famille montre l'importance des services dans les attentes des salariés-parents envers leur entreprise, particulièrement en matière de garde du jeune enfant².

Ainsi, il est créé par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, en partenariat avec l'Observatoire de la parentalité en entreprise, un **Club Crèches & Entreprises** réunissant les enseignes exemplaires en matière d'action en faveur de la création de places d'accueil des jeunes enfants de leur salariés-parents.

Le **Club Crèches & Entreprises** a pour objectif de :

- mutualiser les expériences d'entreprises ayant déjà investies dans la création et/ou le financement de places d'accueil des jeunes enfants en faveur des salariés-parents ;
- animer la réflexion sur l'état des lieux et les évolutions en la matière ;
- développer, grâce au parrainage d'entreprises, ce type de services en faveur des parents-salariés.

De fait, l'entreprise signataire, consciente que l'accueil du jeune enfant est un élément majeur :

- d'équilibre social, familial et professionnel du salarié-parent ;
- d'attractivité et de la compétitivité de l'entreprise ;
- du rôle actif que les acteurs économiques peuvent jouer en la matière ;
- du dialogue avec les pouvoirs publics.

Et forte de son expérience de création et/ou de financement de places de crèches s'engage à :

- rejoindre le Club Crèches & Entreprises afin de partager son expérience avec les autres acteurs du secteur ainsi qu'avec les pouvoirs publics concernés ;
- proposer avant la fin de l'année en cours et en s'appuyant sur le cadre du ministère et de l'Observatoire de la parentalité en entreprise, le parrainage d'une autre entreprise n'ayant pas encore créé ou financé de place de crèche, afin de la soutenir dans sa démarche de mise en place de crèches ou de financement de berceau pour les enfants de ses personnels, par le conseil et le retour d'expérience.

SIGNATURES



À, le

Le ministre du Travail,
des Relations sociales,
de la Famille,
de la Solidarité et de la Ville

Xavier Darcos

La secrétaire d'Etat
chargée de la Famille
et de la Solidarité

Nadine Morano

L'Entreprise

Le Signataire

1 - 85,6 % des femmes âgées de 25 à 49 ans, Insee, Enquête annuelle de recensement, 2007.

2 - 29 % des salariés-parents souhaitent une proposition de l'entreprise pour la garde de leur enfant, "Les attentes des salariés-parents envers leur entreprise", enquête Viaoice pour l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise, la Délégation interministérielle à la Famille et l'Union nationale des associations familiales.